

LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille

L' AGENDA

7 décembre - Assemblée générale de l'Amicale laïque, 20h30, étage de la salle polyvalente.

8 décembre - Tournoi inter-secteurs de tennis de table à partir de 12h, salle des sports.

11 décembre - Assemblée générale de Chlorophylle à 20h30 en salle polyvalente.

14 décembre - Marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque à partir de 16h à la salle polyvalente.

19 décembre - Conseil municipal, à 20h, en salle polyvalente.

20 décembre - Repas de Noël du club de l'amitié à 12h en salle polyvalente.

12 janvier - Voeux de la municipalité, à 11h, salle des sports

Mercredi, repas intergénérationnels !

Pour rappel, ces repas ont lieu le mercredi, à la cantine de l'école publique.

Le tarif est de 5 euros par personne.

Au mieux, pensez à réserver une semaine à l'avance au 02.99.55.23.53

HEUREUSE FIN D'ANNÉE À TOUS



Nous arrivons déjà au terme de cette année 2018... que le temps passe vite !

Malgré un climat social et politique tendu, les illuminations de Noël nous rappellent que le mois de décembre est festif, comme l'écrivait Irving Washington :

"Noël est là, ce joyeux Noël, des cadeaux plein les bras, qui réchauffe nos cœurs et apporte la joie, jour des plus beaux souvenirs, plus beau jour de l'année".

La vie locale continue. Nous avons pu apprécier le spectacle magique de Guilhem le Magicien proposé lors de la Fête de Noël des Korrigans. Je remercie cette association pour son choix de spectacle rempli d'humour, adapté aux plus petits comme aux plus grands.

Le 15 décembre, à partir de 11h00 à la salle polyvalente, nous vous proposons de participer à la réunion publique sur la réforme des rythmes scolaires ou nous échangerons sur ce sujet avec les membres du comité de pilotage.

Toujours soucieux d'agir efficacement et de garantir un avenir serein à Saint Médard sur Ille, une rencontre est organisée courant décembre avec le Val d'Ille Aubigné suite au bilan de l'inventaire des réalisations inachevées ou avortées sur notre belle commune.

Cette rencontre devra déboucher sur des résultats concrets, sur lesquels nous ne transigerons pas.

L'année municipale s'achèvera lors du dernier conseil qui se déroulera dans la salle polyvalente le mercredi 19 décembre à 20h00 avec un point important sur la ZAC de la croisée des chemins. La municipalité devra se prononcer sur le compte rendu annuel de la SADIV. Depuis fin août 2018, nous avons entamé une réflexion sur ce dossier très ambitieux avec l'aide de Siam conseil, cabinet expert en urbanisme.

Pour l'heure, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité le samedi 12 janvier à partir de 11h00, afin de partager un moment agréable et convivial.

Puissiez-vous passer de chaleureux moments en famille, vous forger de merveilleux souvenirs entre amis et apporter la joie au monde qui vous entoure.

Noël BOURNONVILLE, *maire*

Prolongation de la fermeture du passage à niveau. L'arrêté réglementant la circulation sur la D106 en raison des travaux sur la voie de chemin de fer a été prorogé jusqu'au 8 décembre. La circulation sera toujours perturbée par une fermeture du PN les 14 et 21 décembre de 20h à 7h, et du 17 au 20 décembre de 20h à 6h.

SPANC. Une réunion publique s'est déroulée à la salle polyvalente pour les habitants en assainissement individuel. Le SPANC contactera toutes les maisons non raccordées au tout-à-l'égout par un courrier pour une prise de rendez-vous de contrôle. N'oubliez pas de vidanger vos fosses et nettoyer vos filtres. Ces contrôles obligatoires seront facturés 150 euros et débiteront dès janvier 2019.

Communication municipale à l'école. Afin de simplifier l'identification des communications municipales diffusées à l'école et ainsi éviter la perte d'information, les messages municipaux seront à présent imprimés sur du papier de couleur jaune.

Rythmes scolaires. Le 15 décembre, à partir de 11h00 à la salle polyvalente, le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires organise une réunion publique. Nous invitons tous les médardais concernés à y participer afin d'ajuster la position de la municipalité sur ce sujet.

Compteurs communicants. A compter de février 2019, GRDF va déployer un nouveau compteur communicant "Gazpar" pour les foyers médardais raccordés au réseau de distribution de gaz naturel. Les compteurs sont installés gratuitement et ne modifient ni le prix de la fourniture ni le contrat client.

PRÉLEVEMENT À LA SOURCE

Afin de clarifier le prélèvement à la source mis en place à compter de janvier 2019, la Direction Régionale des Finances Publiques nous rappelle que :

- La manière de calculer l'impôt dû ne change pas. Si votre situation personnelle n'a pas changé, vous payerez donc le même montant d'impôt que les années antérieures.
- La réforme ne concerne que l'impôt sur le revenu. Vous continuerez donc de régler votre taxe d'habitation et taxe foncière comme auparavant.
- Le prélèvement sera effectué tous les mois de l'année. Autrement dit, une fraction de vos revenus sera prélevée chaque mois pour payer votre impôt.
- Pour les salariés, c'est l'employeur qui se charge du prélèvement de l'impôt sur chacun des bulletins de salaire. L'employeur ne connaît rien d'autre que le taux transmis par l'Administration.
- Si vous touchez des revenus non salariés, l'Administration prélèvera l'impôt dû sur votre compte bancaire.
- Le montant de l'imposition due a été défini au moment de votre déclaration d'impôt du printemps 2018.
- Vous pouvez ajuster votre prélèvement et signaler une modification de votre situation personnelle à tout moment sur le site impots.gouv.fr
- En 2019, vous bénéficierez d'un effacement de l'impôt dû sur les revenus courants gagnés en 2018.

Carrière de Saint-Médard. La SOGETRAP a informé la municipalité de sa demande auprès du Val d'Ille- Aubigné d'un zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal compatible avec une extension future de la carrière. Monsieur le Maire a rappelé que lors de réunions avec la SOGETRAP datées des 26 octobre, puis 9 et 16 novembre 2018, la problématique du zonage de la carrière n'a pas été abordée.

En l'absence de demande d'extension, monsieur le Maire indique que la demande est prématurée et souhaite éviter tout blocage ou difficulté ultérieure. Au cours des débats, un élu a précisé qu'une nouvelle extension autoriserait une durée d'extraction supplémentaire pouvant s'étendre sur 30 années.

Pour l'heure, les élus ont émis un avis défavorable à la mise en place d'un zonage compatible avec une extension future de la carrière.

ZAC. Le compte-rendu annuel d'activités n'a pas été présenté au conseil municipal en raison de l'absence du représentant de la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine. Ce point a été reporté au prochain conseil municipal qui aura lieu le 19 décembre, à 20h. Monsieur le maire a par ailleurs indiqué que la municipalité se fait assister par le cabinet SIAM sur ce dossier, afin de réaliser un audit et adopter une position objective sur la réalisation du projet.

ALEC. La commune va recevoir la somme de 15 072.71 € dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie pour l'isolation des murs et toiture de la Salle de sports.

MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00.

Téléphone : 02.99.55.23.53

Mail : mairie@smdsi.fr

BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 11h30 à 12h30 puis 15h00 à 18h30

Le vendredi : 13h45 à 18h45

Le samedi : 10h30 à 12h30.

Téléphone : 02.99.55.66.40

Mail : bibliotheque@smdsi.fr

PUBLIER SUR LA FEUILLE ?

La prochaine publication sera la Feuille de janvier.

Si vous souhaitez publier sur la prochaine Feuille, contactez la mairie avant le 23 décembre 2018 au 02.99.55.23.53 en nous indiquant les informations à faire paraître, ou écrivez nous à lafeuille@smdsi.fr